



PROGRAMME

Madame, Monsieur, Chers Amis,

L'Automobile Club d'Aix en Provence a le plaisir de vous présenter le programme de la 17^{ème} édition de la manifestation :

LA RONDE SPORT

La virée des ocrés

Celle-ci est réservée aux voitures modernes, sport & prestige de 1990 à nos jours et se déroulera le **Dimanche 16 avril 2023**.

Pour cette nouvelle édition, nous partirons de COUDOUX – Château Saint-Hilaire.

Après un café d'accueil, la 1^{ère} voiture s'élancera à 9h45.

Le parcours sillonnera les magnifiques routes des Baux de Provence jusqu'à faire une halte à L'Isle sur la Sorgue pour un déjeuner servi au Mas de Cure Bourse. Puis direction Gargas avec passage par une spéciale du Rallye de Venasque et enfin, arrivée de la 2^{ème} étape pour une visite tout en fraîcheur, veste et blouson fortement recommandés.

Cette manifestation est limitée à 25 voitures.

Souhaitant que ce programme retienne toute votre attention et dans l'attente de votre inscription, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Amis, en l'assurance de nos sincères salutations.

Le Comité d'Organisation

Dimanche 16 Avril 2023

9 h 00 **Accueil des participants à COUDOUX - Château Saint-Hilaire**

Café d'accueil
Remise des documents
Briefing

9 h 45 **Départ de la 1^{ère} étape : COUDOUX – L'ISLE SUR SORGUE**

Passage à Pélissanne
Passage à Alleins
Passage à Lamanon
Passage aux Baux de Provence
Passage à Saint-Rémy-de-Provence
Passage à Caumont-sur-Durance

12 h 00 **Arrivée de la 1^{ère} étape**

Restaurant Mas de Cure Bourse

13 h 45 **Départ de la 2^{ème} étape L'ISLE SUR SORGUE – GARGAS**

Passage à Saumane-de-Vaucluse
Passage à Saint-Didier
Passage à Mazan
Passage au Col de Murs (Spéciale du Rallye de

Venasque)

15 h **Arrivée de la 2^{ème} étape à Gargas**

Regroupement / Visite des mines de Bruoux

16 h 30 Fin de la manifestation

Kilométrage total parcouru : 164,1 km

Les horaires sont donnés à titre indicatif



REGLEMENT

Véhicules admis :

Sont admises les voitures anciennes classiques, sans modification de leur état d'origine et régulièrement de 1990 à nos jours.

Inscription limitée à 25 équipages.

Engagements :

Toute personne désirant participer à la prochaine édition de la « **Ronde Sport : La virée des Ocres** » doit faire parvenir son inscription à l'Automobile Club d'Aix-en-Provence - 7 Bd Jean Jaurès - 13100 Aix-en-Provence avant le **1^{er} avril 2023**.

Cette demande devra être obligatoirement accompagnée d'une photocopie de la carte grise et d'une attestation d'assurance.

- **Les droits d'engagement pour nos membres, sont fixés à 200 euros pour un équipage de 2 personnes** (voir détail sur le bulletin d'inscription ci-joint).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, celles parvenues après la date limite seront placées sur liste d'attente.

Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage pour la durée de l'épreuve (collation, apéritif, repas, visites, plaque et documents).

L'adhésion à l'ACA est obligatoire pour le conducteur (dans le cadre de la loi de finance du 15 septembre 1998 pour les associations).

Réclamation / Obligation des participants :

Cette concentration se déroulant sous le signe de l'amitié, de la promenade et de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise. Chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement.

Annulation/Remboursement :

L'Organisation se réserve le droit de modifier le programme initialement prévu afin de s'adapter aux nouvelles directives sanitaires éventuelles.



ALCOOLEMIE

Chaque personne de l'équipage est responsable de ses actes en matière d'alcoolémie après chaque petit-déjeuner, collation, apéritif ou repas. Si l'équipage doit reprendre le volant du véhicule, il devra s'assurer qu'il est apte à reprendre la route avec toutes ses facultés dans le respect du Code de la Route.

De ce fait, l'organisation décline toutes responsabilités dans le cas d'un contrôle ou d'un accident.

Pour être admis au départ, les participants devront pouvoir attester que leurs véhicules sont couverts par une assurance responsabilité civile, personnes transportées, vol et incendie. Qu'ils sont en possession des documents légaux obligatoires (certificat d'immatriculation, contrôle technique, permis de conduire etc....)

Suite aux nouvelles dispositions prévues par la préfecture, l'organisation contrôlera la validité de votre permis de conduire ainsi que l'assurance valide de votre véhicule avant le départ.

L'épreuve se déroulant dans des sites protégés, les concurrents sont tenus de respecter l'environnement, et de veiller aux nuisances qu'ils pourraient produire.

PLAQUE ET NUMEROS

Le Comité d'Organisation fournira à chaque concurrent une plaque de rallye portant l'inscription : « **RONDE SPORT, La virée des ocres** ».

ASSURANCE

Cette concentration étant une simple promenade, n'ayant rien de commun avec une épreuve sportive, l'organisation, prend à sa charge une police d'assurance « responsabilité civile organisateur » et décline de ce fait toute responsabilité concernant les accidents de la circulation susceptibles de survenir aux participants. Chaque véhicule doit être couvert par sa propre police, incluant obligatoirement la clause : Responsabilité Civile Personnes Transportées et vol.

ASSISTANCE

Comme pour toutes les concentrations à la journée, le comité d'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière. Il appartient donc à chaque participant d'assurer son assistance individuelle pendant tout le déroulement de la manifestation. L'A.C.A. met à votre disposition un contrat spécial rapatriement avec **ARC EUROPE Assistance**, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.